

Protéger votre compteur d'eau

L'entretien du compteur d'eau est placé sous la responsabilité de l'abonné, qu'il soit propriétaire ou locataire. Afin de protéger votre compteur et vos canalisations des rigueurs de l'hiver, pensez à prendre les précautions qui s'imposent.



Regard de compteur non isolé
©RESE



*Regard de compteur équipé
d'une plaque isolante*
©RESE

Si le compteur est dans un regard extérieur :

Isolez-le à l'aide d'une plaque de polystyrène ou d'un sac de billes en polystyrène (jamais de billes en vrac).

N'utilisez ni laine de verre, ni paille, qui se détériorent rapidement et oxydèrent l'appareil. Evitez également le tissu, la laine ou le papier qui absorbent l'humidité et favorisent le gel.

Refermez bien le regard.

Les dernières générations de regard de compteur d'eau sont généralement équipées d'une plaque en polystyrène. Soulevez le couvercle du regard et vérifiez qu'il en est équipé et que la plaque en polystyrène est en bon état. Si ce n'est pas le cas, il vous appartient de faire le nécessaire.

Si votre compteur est dans un garage ou une cave :

Protégez vos canalisations et le compteur à l'aide d'un matériau isolant, car ils ne sont pas à coup sûr à l'abri du gel.

En cas d'absence prolongée de votre logement :

Evitez si possible d'interrompre totalement le chauffage durant les grands froids.
Fermez l'arrivée générale d'eau de votre habitation et vidangez les canalisations en ouvrant les robinets. Attendez qu'elles soient totalement vides, afin de vous assurer que votre arrivée d'eau générale est correctement fermée. Refermez tous les robinets par mesure de précaution.
Pensez à récupérer l'eau de vidange de vos canalisations pour l'arrosage, par exemple.

Après la période de froid :

Au premier redoux, vérifiez vos installations, ainsi que votre raccordement au compteur, afin de prévenir les fuites et donc une surconsommation et un gaspillage d'eau potable.



RESE
131 cours Genêt - CS
30551
17119 SAINTES Cedex